

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 60
Membres absents : 18
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023
Date de transmission : 26/09/2023
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Héléne, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

16^{ème} QUESTION

Autorisation de signer les modifications de marché public (MMP) relatives aux marchés d'entretien des bâtiments de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2022 à 2025 – Lots 1, 4 et 5 (DELIBERATION n°2023-137)

Les marchés publics d'entretien des bâtiments de Saint-Louis Agglomération pour les années 2022 à 2025 ont été notifiés en novembre 2021, dans un contexte qui justifiait l'application de mesures d'hygiène exceptionnelles (crise sanitaire de la Covid-19).

La situation sanitaire ayant évolué depuis, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article 6.11 du C.C.A.P commun aux trois lots n°1, 4 et 5, indiquant que « les dispositions sont applicables immédiatement, sans exception, ni limite dans le temps jusqu'à évolution du cadre légal susmentionné. Elles pourront alors évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire ».

Pour chaque lot susmentionné, il a donc été décidé de rédiger une modification de marché n°1 afin d'une part d'ajuster les fréquences d'intervention pour chaque site identifié aux nouveaux besoins du pouvoir adjudicateur, et d'autre part afin d'ajuster le niveau des prix à ces nouvelles fréquences d'intervention, en modifiant le document financier.

La modification de marché n°1 représentant pour chaque lot une incidence financière à la baisse par rapport au montant en € HT constaté lors de l'attribution du marché, il n'a pas été nécessaire de la soumettre à la Commission d'Appel d'Offres.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la modification de marché n°1 pour chacun des trois lots susmentionnés ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute future modification de ce marché nécessaire à son exécution, et cela quel que soit le lot de la consultation concerné, dans l'hypothèse où de nouveaux ajustements des documents du marché seraient nécessaires pour faire face aux évolutions des besoins du pouvoir adjudicateur.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,
Jean-Marc DE CHTMANN

